

1^{er} FORUM des élus du bassin de la Sarthe Amont

Prieuré de VIVOIN - Vendredi 21 novembre 2008

COMPTÉ-RENDU DES DÉBATS

Organisé par la Commission Locale de l'Eau du bassin de la Sarthe Amont, chargée de l'élaboration et du suivi du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), le 1^{er} forum des élus du bassin versant de la Sarthe Amont s'est réuni le vendredi 21 novembre, au prieuré de Vivoin (72), sous la présidence de M. Bernard BREUX, président de la CLE.

Bilan de la participation :

Au total, c'est près de 110 personnes qui ont participé au forum, représentant 79 communes de l'Orne, de la Sarthe et de la Mayenne, 5 syndicats d'alimentation en eau potable, 2 syndicats de rivière, le PNR Normandie-Maine, et les communautés urbaines d'Alençon et du Mans.

La répartition géographique des communes représentées permet en outre de couvrir de façon homogène le bassin versant de la Sarthe Amont.

→ Voir carte ci-contre




Cette journée d'échange s'est articulée autour de quatre temps forts :



- 1- La présentation en séance plénière de l'outil SAGE, des problématiques et enjeux du bassin versant Sarthe Amont, notamment au regard des exigences de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE).
→ Voir support de présentation ci-après.
- 2- L'organisation de 6 tables rondes regroupant chacune une vingtaine d'élus, en présence d'un animateur (technicien) et d'un rapporteur (élu). Lieux privilégiés d'échange et de débat, les tables rondes ont permis à chaque élu de prendre la parole et d'exposer ses attentes vis-à-vis du SAGE.
Trois questions transversales ont guidé les échanges :
 - Comment profiter des possibilités permises par un SAGE pour résoudre les problèmes locaux et valoriser les initiatives existantes ?
 - Quels choix d'aménagement et de gestion souhaitez-vous voir inscrire dans le SAGE ?
 - Sur un territoire de plus de 2 800 Km², comment parvenir à une meilleure prise en compte des enjeux du SAGE et à l'obtention d'une efficacité optimale des actions qui seront retenues ?
- 3- La restitution des tables rondes en séance plénière, suivi d'un débat général avec l'ensemble des participants.
→ Voir support de présentation ci-après.
- 4- Enfin, afin d'élargir le débat et d'apporter une information pratique aux élus locaux, une présentation de la loi Grenelle et de ses implications sur le SAGE et les collectivités a été réalisée par Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER, Députée et Conseillère générale de la Sarthe, membre du groupe parlementaire de suivi du grenelle de l'environnement.

Un point d'information a par ailleurs été fait sur la mise en place le 1^{er} janvier 2009 de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS), structure compétente pour porter l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE Sarthe Amont et Huisne, et issu du regroupement des Institutions Interdépartementales du Bassin de l'Huisne (IIBH) et de la Sarthe Amont (IIBSA).

Afin d'associer toujours plus les acteurs locaux à l'élaboration du SAGE, M. BREUX a indiqué que des **réunions d'échanges plus locales seront réalisées en 2009, sur 4 sous-secteurs du bassin versant, et rassemblant élus, représentants des usagers et des services de l'Etat.**



 SAGE du Bassin de la Sarthe Amont

1^{er} forum des élus vendredi 21 novembre 2008

Le programme de la journée

9h45-10h30 : présentation synthétique du bassin versant de la Sarthe amont et de ses enjeux de gestion et d'action

10h45-12h30 : séances de travail en tables rondes

12h30-14h30 : déjeuner sur place

14h30-15h30 : restitution des tables rondes et débats

15h30-16h30 : le Grenelle de l'environnement et ses implications locales

16h30-16h45 : clôture de la journée



SAGE du Bassin de la Sarthe Amont

1^{er} forum des élus vendredi 21 novembre 2008



Présentation synthétique du bassin versant de la Sarthe amont et de ses enjeux de gestion et d'action



SAGE du Bassin de la Sarthe Amont

1^{er} forum des élus vendredi 21 novembre 2008



Qu'est-ce qu'un SAGE ?

- **Un outil issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, renforcé par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006**
 - Vise à fixer des principes pour une gestion de l'eau équilibrée
 - A l'échelle d'un territoire cohérent au regard des systèmes aquatiques
- **Un outil pour planifier la gestion de l'eau**
 - Satisfaire les besoins et les usages de tous
 - Sans porter atteinte au milieu
- **Un document réglementaire opposable aux administrations, aux collectivités territoriales et aux tiers**
 - Priorisation de la gestion de la ressource
 - Préconisations d'actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques

Qu'est-ce qu'un SAGE ?

Dans l'esprit de la Directive cadre sur l'eau (DCE) transcrite en droit français en avril 2004

- Objectif du bon état des eaux et des milieux en 2015, 2021, 2027
- Place de l'analyse économique
- Importance de la concertation avec le public

Un objectif fixé par la DCE de bon état écologique en 2015

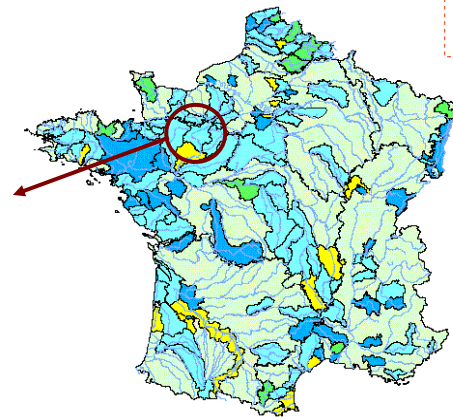
- Concerne la morphologie et l'hydrologie des cours d'eau,
- Concerne toutes les sources de pollutions (nitrates, phytosanitaires...).

Carte des objectifs environnementaux



État d'avancement des SAGE au niveau national

Le SAGE Sarthe Amont



Les différentes phases
Source : EHE, Bureau - MEGD

■ Emergence (15)

■ Instruction (15)

■ Elaboration (15)

■ Mise en œuvre (24)

La nouvelle architecture des SAGE



Le SAGE du bassin versant de la Sarthe Amont

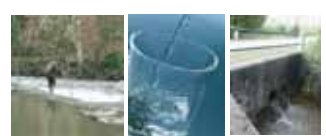
Le périmètre (arrêté en février 2002) :

- 2 882 km²
- 253 communes, 3 départements, 2 régions
- Environ 222 500 habitants



5 enjeux majeurs :

- Améliorer la qualité des eaux de surface
- Améliorer les ressources en eau potabilisables
- Lutter contre l'eutrophisation
- Protéger les populations piscicoles
- Lutter contre les inondations





L'organisation du SAGE

La Commission Locale de l'Eau

« parlement » des acteurs locaux pour une gestion concertée de l'eau
6 séances depuis janvier 2003

Le bureau de la CLE

assure le suivi de l'élaboration et prépare les séances de la CLE
14 séances depuis 2003

Les commissions thématiques

lieux de travail et de propositions
9 réunions par groupes depuis 2003

Réunions locales

Expression de la concertation locale (forum par exemple)

Concertation / Elaboration du SAGE



Appui technique et financier



Près de 300 acteurs impliqués dans la démarche



Le calendrier et les étapes d'élaboration du SAGE

Près de 6 années d'une démarche d'études concertée :

- Installation de la Commission Locale de l'Eau : janvier 2003
- Mise en place de l'Institution et de l'animateur : 2004
- Phase « état des lieux » : validée en décembre 2005
- Phase « diagnostic global » : validée en octobre 2006
- Phase « tendances » : validée en octobre 2007

↳ 1^{er} forum des élus du bassin versant : le 21 novembre 2008

- Phase « scénarios » et « choix de la stratégie » : de novembre 2007 à avril 2009
- Rédaction du SAGE et approbation : 2009/2010



Le diagnostic global

Synthèse générale



ZONE NORD - EST

Usages

Zone d'élevage importante, axée sur la production de bovins - surtout sur l'extrême Est- et d'équins

Un pôle urbain important à l'Ouest (Alençon) et un habitat dispersé sur le reste de la zone

Une zone industrielle au niveau du pôle urbain d'Alençon

Milieux

Un riche patrimoine halieutique et aquatique

Des secteurs favorables à la reproduction de la truite fario et de brochets

Un écosystème aquatique remarquable

Mais un écosystème particulièrement dégradé surtout sur les affluents

Une très forte vulnérabilité de la ressource, surtout au niveau d'Alençon

Une tête de bassin versant génératrice de crues et un pluviométrie importante

Une zone vulnérable aux inondations

Actions

CRE en tête de bassin versant (bassin de Mortagne et Perverche-Erine)

Des PMPOA et CAD sur l'ensemble du BV PNR (sauf tête de bassin)

Arrêtés de protection biotope sur la Briante
Des PPRI

Le diagnostic global

Synthèse générale



ZONE CENTRE - EST

Usages

Une agriculture, majoritairement céréalière

Influence urbaine d'Alençon

Un habitat moyennement dense ou dispersé

Un petit pôle urbain (Mamers)

Quelques industries avec quelques rejets

Milieux

Un patrimoine halieutique et aquatique moyen

Des écosystèmes aquatiques dégradés

Une très forte vulnérabilité de la ressource

Actions

Actions de reconquête de la qualité de l'eau du captage de Pentvert

PMPOA

Un CRE sur l'Orne Saosnoise et ses affluents

Le diagnostic global

Synthèse générale



ZONE SUD

Usages

Une agriculture basée sur l'élevage intensif en production hors sol, volailles et porcs, et dans une moindre mesure, bovine

Une densité démographique importante avec un gros pôle urbain (Le Mans)

Présence de pôles industriels diffus sur l'ensemble de la zone

Milieux

Un patrimoine halieutique et aquatique moyen

Présence de sites de reproduction (brochet)

Mais un écosystème aquatique dégradé

Une vulnérabilité de la ressource

Une zone vulnérable aux inondations sur la Sarthe

Actions

Un CRE (l'Orne Saosnoise et ses affluents)

Des PMPOA et CAD

Des PPRI

2 stations CRISTAL et 1 station d'observation complémentaire

Le diagnostic global

Synthèse générale



ZONE OUEST

Usages

Zone d'élevages intensifs, production bovine et hors-sol (porcs et volailles), surtout sur l'extrême Ouest

Présence d'activités industrielles ponctuelles

Zone faiblement peuplée

Présence d'une zone touristique (les Alpes Mancelles)

Milieux

Un riche patrimoine halieutique et aquatique

Des espaces naturels remarquables et ponctuellement des zones humides (Sarthon, Orthe amont, Sarthe)

Des secteurs favorables à la reproduction de la truite Fario et du brochet

Mais un écosystème aquatique dégradé

Une forte vulnérabilité de la ressource

Un secteur générateur de crues

Une zone vulnérable aux inondations sur la partie aval de la Sarthe

Actions

Un CRE sur l'Orthe amont et le Sarthon

Des PMPOA et CAD sur l'ensemble de la zone

PNR Normandie-Maine sur la moitié du territoire

Un arrêté de protection de biotope sur le Sarthon

Des PPRI

Le scénario tendance

Vers une dégradation lente des milieux, marquée par une disparition importante des zones humides existantes en 2006



Le scénario tendance

Vers une dégradation lente mais continue de la qualité des eaux souterraines et superficielles – émergence de zones d'alimentation en eau potable non sécurisées





Propositions des acteurs du bassin versant

Dispositions et règles

Morphologie des cours d'eau

- Adapter les pratiques d'entretien du lit mineur et des berges des cours d'eau,
- Mettre en place un programme de restauration de la continuité écologique (effacement, gestion, aménagement des ouvrages)...

Zones humides

- Prescrire l'inventaire des zones humides dans les documents d'urbanisme,
- Protéger les zones humides...

Aménagement de l'espace

- Limiter et encadrer strictement la création de plans d'eau,
- Gérer les plans d'eau,
- Protéger le lit majeur du cours d'eau, basse vallée et bas pré, etc.

Sécurisation de la ressource en eau potable

- Instaurer des prescriptions supplémentaires dans les périmètres de protection de captage et protéger les zones productives,
- Supprimer l'usage des produits phytosanitaires en zone agricole sensible OU à moins de 5 m des berges OU sur les surfaces imperméabilisées en bordure de cours d'eau OU à moins de 1m des fossés,
- Gérer quantitativement la ressource en fonction des usages et encadrer les prélèvements,
- Proposer le classement de bassins versants en zone de répartition des eaux (ZRE), etc.

Protection des populations contre les inondations

- Protéger les zones d'expansion des crues,
- Promouvoir la mise en place de PPRi sur les affluents de la Sarthe,
- Instaurer des servitudes sur les zones inondables non bâties, etc.



Propositions des acteurs du bassin versant

Actions

Morphologie des cours d'eau

- Revégétaliser les berges, mettre en place des abreuvoirs et clôtures, etc.
- Inventorier les cours d'eau, restaurer et renaturer les cours d'eau et leurs abords, etc.
- Inventorier et diagnostiquer les ouvrages hydrauliques, proposer des mesures de gestion et/ou aménagements des ouvrages, etc.

Zones humides

- Inventorier et diagnostiquer les zones humides, informer et sensibiliser les acteurs locaux, etc.
- Sensibiliser et communiquer, acquisition foncière...
- Restaurer le fonctionnement hydraulique des zones humides, promouvoir des pratiques d'entretien et gestion adaptées...

Gestion des espèces

- Créer un observatoire des espèces invasives, informer et sensibiliser, mettre en place des plans de gestion...
- Inventorier les habitats et les populations piscicoles et astacicoles, suivre les populations d'anguille, sensibiliser...

Qualité des eaux

- Améliorer la collecte et le traitement des eaux pluviales, améliorer les performances des dispositifs d'assainissement...
- Mieux gérer la fertilisation, valoriser les effluents, promouvoir des changements de système...
- Réduire la pollution liée au lessivage des sols, etc.
- Mettre en place des bandes enherbées, promouvoir les techniques alternatives en agriculture et pour l'entretien des espaces publics, etc.

Sécurisation de la ressource en eau potable

- Mettre en place les schémas directeur d'alimentation en eau potable, etc.
- Engager des programmes de reconquête de la qualité de l'eau dans les bassins d'alimentation de captage, mettre en place les PPC, etc.
- Diversifier la ressource, améliorer le rendement des réseaux d'alimentation en eau potable, etc.

Propositions des acteurs du bassin versant

Actions (suite)

Economie d'eau

- Promouvoir la récupération et le recyclage de l'eau de pluie, améliorer le rendement des captages existants, etc.
- Suivre les prélèvements, améliorer les équipements...

Aménagement de l'espace

- Planter des haies et des talus, valoriser la filière bois, etc.
- Inventorier et diagnostiquer les plans d'eau, adapter leur gestion, etc.
- Inciter à la mise en herbe des fonds de vallée, bandes enherbées, etc.

Protection des populations contre les inondations

- Etudier la genèse des crues, améliorer les outils de prévision, etc.
- Identifier, protéger, entretenir, restaurer les zones d'expansion, etc.
- Limiter l'imperméabilisation des sols, promouvoir des pratiques agricoles appropriées, favoriser des zones de stockage naturel, etc.
- Mettre en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), etc.
- Acquérir le foncier et promouvoir la démolition des habitations en zones inondables, etc.
- Créer de petits aménagements de ralentissement dynamique, etc.



L'objectif et le déroulement des tables rondes

- **Échanger et consolider les constats**
- **Partager vos points de vue pour l'écriture du SAGE :**
 - La stratégie collective pour atteindre des objectifs à fixer : c'est le PAGD (Projet d'Aménagement et de Gestion Durable),
 - Les priorités d'usages de la ressource et la gestion des milieux : c'est le règlement,
 - Le choix d'un programme d'actions adapté au contexte : c'est le programme opérationnel,
 - L'identification éventuelle de secteurs prioritaires.
- **Méthodologie :**
 - Une répartition de chacun d'entre vous en 6 tables rondes (autour de 15 participants par table),
 - Un animateur et un rapporteur élu à chaque table,
 - Des échanges autour de trois grandes questions posées dans le support distribué à tous,
 - Durée : 1h30 d'échanges puis 15 minutes de synthèse afin de préparer la synthèse générale

Synthèse des tables rondes

A la question :

Comment profiter des possibilités permises par un SAGE pour résoudre les problèmes locaux et renforcer les initiatives existantes ?

- Informer (tout de suite), communiquer, sensibiliser auprès des élus et au-delà (habitants, riverains de cours d'eau, agriculteurs, scolaires) en accompagnant tous ces acteurs dans leurs pratiques
- Être un SAGE fédérateur et coordinateur : mobiliser les acteurs, tous les acteurs et faire en sorte que tout le monde s'y retrouve (concertation, recherche de compromis, médiation) – « convaincre plutôt que vaincre »
- Laisser l'initiative aux acteurs locaux (voire encourager cette initiative) ; par défaut de maître d'ouvrage existant, le SAGE peut ou doit aider à la mise en place d'un maître d'ouvrage, pour ne se substituer qu'en cas de manque
- Poser de grands principes de gestion applicables à tout le monde, sous forme de recommandations argumentées (ne pas décrire la technique à ce stade)



A la question :

Comment profiter des possibilités permises par un SAGE pour résoudre les problèmes locaux et renforcer les initiatives existantes ?

- Apporter de la connaissance aux élus afin qu'ils la transmettent aux habitants et acteurs économiques,
- Apporter des outils d'aide à l'information et à la décision (guide de bonnes pratiques, cartes,)
- Etre démonstratif en s'appuyant sur les initiatives locales

- Etre le vecteur des actions novatrices, ouvrir le champ des possibles sur des sujets précis (reméandrage, assainissement non collectif, ...)
- Réaliser des actions simples et mobilisatrices ; des actions ayant un intérêt réel avec une faisabilité technique et économique (notion d'évaluation)

- Pour certains, être ambitieux dans la démarche globale dans l'atteinte des objectifs



A la question :

Comment profiter des possibilités permises par un SAGE pour résoudre les problèmes locaux et renforcer les initiatives existantes ?

Concernant le volet réglementaire du SAGE :

- Pour certains, faire appliquer la réglementation existante avant d'en édicter d'autres
- Pour d'autres, il convient de trouver les moyens de faire appliquer la réglementation existante et celle qui sera éventuellement issue du SAGE
- Beaucoup pensent qu'il ne faut pas édicter de règles uniformes, mais élaborer voire renforcer un règlement en l'adaptant aux problématiques locales (zones humides, entretien de cours d'eau, ...)

- Le tout doit se faire en veillant à la cohérence de bassin versant, au-delà des limites administratives « locales » (communes et EPCI) et départementales (exemple de la directive nitrates)
- Il convient également de veiller : à la cohérence des politiques et des procédures ainsi qu'à la solidarité amont/aval et urbain/rural

- Enfin, plusieurs acteurs voient dans le SAGE un outil pertinent pour agir sur l'aménagement du territoire (question de la densification de l'habitat par exemple)

A la question :

Quels choix d'aménagement et de gestion souhaitez-vous voir inscrire dans le SAGE ?

- Nombre d'acteurs soulignent que toutes les actions sont importantes, d'où la difficulté de hiérarchiser les enjeux et les actions
- Des interrogations subsistent quant aux limites d'intervention du SAGE (vis-à-vis de la PAC notamment et des réglementations externes)
- Pour certains, il faut agir en amont des problèmes ; pour d'autres, il est raisonnable d'attendre les effets des premières mesures déjà engagées
- Ne pas dégrader l'existant en bon état apparaît comme un postulat de base

- Concernant la ressource en eau, la sécurisation et la diversification (interconnexions, protection des captages,...) sont importants pour les élus ; encadrer les prélèvements est également une mesure attendue, notamment pour l'irrigation qui prend de l'essor
- Concernant la qualité de l'eau, les mesures souvent citées sont les suivantes : poursuivre voire intensifier l'épuration des eaux résiduaires urbaines et la mise en place des SPANC (en accompagnant l'aide à la réhabilitation des ANC,) ; engager des actions agricoles et industrielles

A la question :

Quels choix d'aménagement et de gestion souhaitez-vous voir inscrire dans le SAGE ?

- La préservation des milieux aquatiques est un enjeu assez largement partagé, avec une forte préoccupation pour les zones humides (en lien avec le projet Ligne à Grande Vitesse notamment) ; beaucoup de questions apparaissent : comment entretenir les cours d'eau ? intégrer les zones humides et zones d'expansion dans les PLU (pour certains, comment faire ?) ; comment trouver de la cohérence entre zones humides – élevage – haies, etc. ?
- Pour la gestion raisonnée des ouvrages, la question tourne autour de la relation intérêt public/intérêt privé
- Concernant la gestion quantité de l'eau, il n'est pas opportun, pour certains, d'établir une hiérarchisation des usages
- En revanche, renforcer les économies d'eau est une mesure quasi unanime ; si la prise de conscience semble présente, il faut poursuivre les efforts auprès de tous les acteurs avec des actions concrètes (interdiction de drainage des zones humides, exigence de zones tampons avant rejets, ...)

- Lutte contre les inondations : favoriser les actions d'aménagement limitant les ruissellements, les drainages et préserver et/ou créer des zones d'expansion ; renforcer les stockages d'eau pluviales à la parcelle et valoriser ces eaux ; gestion des embâcles



A la question :

Sur un territoire de plus de 2 800 Km², comment parvenir à une meilleure prise en compte des enjeux du SAGE et à l'obtention d'une efficacité optimale des actions qui seront retenues et que vous aurez à mettre en œuvre ?

Le volet « information » doit se faire sur l'ensemble du bassin versant (structure cohérente) ; ceci n'exclut pas de le faire à une échelle locale (commune, communauté de communes)

Plusieurs pistes sont évoquées pour appliquer le SAGE :

- Pour certains, il convient d'identifier des sites pilotes par grandes thématiques sur chacun des secteurs identifiés dans le diagnostic du SAGE
- Il est proposé de travailler en fonction de la nature du sous-sol
- Pour d'autres, le SAGE doit travailler de l'amont à l'aval
- Enfin, beaucoup s'accordent sur la nécessité de développer les partenariats